Annexe au règlement Intérieur

Gradation des sanctions par rapport au non-respect des règles de vie sociale

1) L'élève reçoit un billet de comportement, il est puni d'une partie de la récréation près des enseignants.

2) Au bout de trois billets, il a le règlement intérieur de l'école à copier entièrement et à faire signer par les parents pour les CE2/CM1 et CM2. Pour les CE1, il a un règlement simplifié à copier et à faire signer. Pour les CP, jusqu'en décembre, ce sera l'annulation d'une lecture avec la conteuse de « Lire et faire lire » ou l'annulation d'une sortie bibliothèque puis après décembre, un règlement simplifié ou dix commandements à copier et à faire signer.

3) Au bout de trois règlements copiés, l'élève recevra un billet d'avertissement et les parents seront convoqués par le directeur de l'école.

4) Si un élève devait recevoir plus d'1 billet d'avertissement, son comportement et non-respect des règles de vie sociale sera noté dans le livret scolaire et il sera convoqué à une reunion extraordinaire avec l'ensemble de l'équipe enseignante et en présence de ses parents.

5) Si malgré toute cette graduation de sanctions , l'élève continuait à ne pas respecter les règles, la situation de ce dernier sera signalée aux instances académiques de l'Education Nationale

Annexe au règlement Intérieur

Gradation des sanctions par rapport au non-respect des règles de vie sociale

1) L'élève reçoit un billet de comportement, il est puni d'une partie de la récréation près des enseignants.

2) Au bout de trois billets, il a le règlement intérieur de l'école à copier entièrement et à faire signer par les parents pour les CE2/CM1 et CM2. Pour les CE1, il a un règlement simplifié à copier et à faire signer. Pour les CP, jusqu'en décembre, ce sera l'annulation d'une lecture avec la conteuse de « Lire et faire lire » ou l'annulation d'une sortie bibliothèque puis après décembre, un règlement simplifié ou dix commandements à copier et à faire signer.

3) Au bout de trois règlements copiés, l'élève recevra un billet d'avertissement et les parents seront convoqués par le directeur de l'école.

4) Si un élève devait recevoir plus d'1 billet d'avertissement, son comportement et non-respect des règles de vie sociale sera noté dans le livret scolaire et il sera convoqué à une reunion extraordinaire avec l'ensemble de l'équipe enseignante et en présence de ses parents.

5) Si malgré toute cette graduation de sanctions , l'élève continuait à ne pas respecter les règles, la situation de ce dernier sera signalée aux instances académiques de l'Education Nationale